

PROGRAMME D'ACTIVITE

Annexe 1 : Format du programme d'activité

Programme d'activité à transmettre à l'association professionnelle CIF pour toute demande d'adhésion en vue d'une immatriculation en tant que CIF

I – CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE (personne physique ou personne morale)

1. Identité

| | | | | |
|---|---|---|--|--|
| Entité | Dénomination sociale : | | | |
| | Le cas échéant, si elle est différente, la dénomination commerciale : | | | |
| | N° d'immatriculation au RCS : | | | |
| Mode d'exercice | Personne physique | <input type="checkbox"/> | | |
| | Personne morale | <input type="checkbox"/> | Préciser la forme juridique ¹ | |
| Exercice social (date de clôture de l'exercice) | | | | |
| Les comptes annuels font-ils l'objet d'une certification ? | | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | |
| Si oui, nom du(des) commissaire(s) aux comptes | | | | |
| Adresse de la société | | | | |
| Siège social : | | | | |
| Siège administratif : | | | | |
| Assurance RCP ² | | | | |
| Activité antérieure de conseiller en investissements financiers | | | | |
| Date d'adhésion et nom de l'association professionnelle : | | | | |
| Préciser les raisons de l'arrêt du statut de CIF : | | | | |
| S'il s'agit d'un changement d'association professionnelle : | | Dans cette situation, le programme d'activité antérieurement vérifié par l'ancienne association peut être transmis. Dans ce cas, le CIF doit renseigner uniquement l'annexe 1.2. spécifique au changement d'association. | | |
| | | | | |

2. Actionnariat et participations

| | |
|-----------------------|--|
| Capital social | |
| Montant : | |

2.1 Actionnariat (si personne morale)

Mentionner l'identité des actionnaires de la société, directs ou indirects, personnes physiques ou morales, qui détiennent une participation qualifiée³, c'est-à-dire supérieur à **10% du capital ou des droits de vote** ou **conférant une influence notable**.

¹ Pour une société anonyme (SA), préciser le mode de direction : directoire et conseil de surveillance ou conseil d'administration

² Caractéristiques de la police d'assurance vérifiées par l'ORIAS

³ Participation qualifiée : le fait de détenir, dans une entreprise d'investissement, une participation directe ou indirecte qui représente au moins 10 % du capital ou des droits de vote, conformément aux articles 9 et 10 de la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil, compte tenu des conditions régissant leur agrégation énoncées à l'article 12, paragraphes 4 et 5, de ladite directive, ou qui permet d'exercer une influence notable sur la gestion de l'entreprise d'investissement dans laquelle est détenue la participation.

| Dénomination sociale pour les entreprises Nom, prénom, pour les personnes physiques | Répartition en nombre de parts ou d'actions | Répartition en % du capital | Répartition en % des droits de vote | Lieu du siège social ou nationalité des actionnaires ou associés |
|--|--|--------------------------------|--|---|
| | | | | |

2.2 Participations

Lorsque la société détient des participations ou des filiales (directes et indirectes), le programme d'activité décrit les activités des entreprises détenues, les relations d'affaires et les moyens éventuellement partagés.

Le cas échéant, compléter les tableaux de l'actionnariat et des participations par la présentation d'un organigramme du groupe, qui fasse apparaître les relations d'affaires au sein de celui-ci.

3. Gouvernance et dirigeants du CIF

3.1 Gouvernance du CIF (si personne morale)

Préciser l'organe de direction :

Préciser l'organe de surveillance, le cas échéant :

3.2 Dirigeants du CIF au sens de l'article L. 541-2 du code monétaire et financier⁴

- Pour le ou les dirigeant(s) (*prévoir autant de colonnes que de dirigeants*)

| | Premier dirigeant | Deuxième dirigeant |
|---|-------------------|--------------------|
| Identité (nom, prénom, date de naissance) : | | |
| Nature du mandat social, date de nomination et durée du mandat : | | |
| Fonction(s) opérationnelle(s) : | | |
| Localisation géographique : | | |
| Temps de présence (%) pour l'activité CIF : | | |
| Si temps partiel, indiquer la nature des autres fonctions : | | |
| Préciser toute fonction antérieure en tant que CIF (dirigeants ou salariés), en renseignant la raison sociale des entreprises où cette activité a été exercée et les fonctions occupées. | | |
| Condition de compétence d'accès à la profession ⁵ (renseigner la ligne correspondante au dirigeant) : | | |
| Diplôme enregistré au RNCP | | |
| Formation professionnelle | | |
| Expérience professionnelle | | |
| Vérification du niveau de connaissances minimales du CIF personne physique ou par les dirigeants du CIF personne morale par la réussite d'un examen organisé par un organisme de formation certifié par l'AMF ⁶ Indiquer la date d'obtention et le nom de l'organisme | | |
| Indiquer si le dirigeant dispose de la compétence juridique appropriée (CJA) | | |

⁴ Article L.541-2 du code monétaire et financier : « Les conseillers en investissements financiers personnes physiques, ainsi que les personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer les personnes morales habilitées en tant que conseillers en investissements financiers répondent à des conditions d'âge et d'honorabilité fixées par décret, ainsi que des conditions de compétence professionnelle fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. »

⁵ Les conditions d'accès à la profession sont vérifiées par l'Orias.

⁶ Sauf si l'entité a bénéficié du dispositif transitoire de 2017-2019 en validant les 3 modules de vérification interne des connaissances minimales. A compter du 1er janvier 2020, la vérification du niveau de connaissances minimales des CIF personne physique, des dirigeants CIF personnes morales et des personnes physiques employées pour exercer l'activité de CIF, est établie exclusivement par la réussite de l'examen organisé par un organisme de formation certifié par l'AMF.

II – ACTIVITES

1. Périmètre du programme d'activité

Ce tableau définit le périmètre des activités qui seront exercées par le CIF :

A. Activités de conseil en investissements financiers

1. Conseil en investissement

Conseil en investissement indépendant

Conseil en investissement non indépendant

Nature des instruments financiers traités

Actions

Titres de créances (obligations, EMTN...)

Parts ou actions d'OPC⁷

RTO sur parts ou actions d'OPC

Contrats financiers

2. Conseil portant sur la fourniture de Services d'investissement

Si oui, préciser les services d'investissement listés à l'article L321-1 du Code monétaire et financier qui seront conseillés (exemple : gestion sous mandat...) :

3. Conseil portant sur la réalisation d'opérations sur « biens divers » définies à l'article L550-1 du Code monétaire et financier

B. Autres activités

1. Activité relevant d'autres statuts/habilitation réglementée :

Intermédiaire en assurance

Mandats d'arbitrage de contrat d'assurance vie

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement

Immobilier (carte T / attestation d'habilitation)

2. Autres activités de conseil en gestion de patrimoine (hors activités régulées par l'ACPR) :

Toutes offres de souscription non représentées par des instruments financiers (par exemple, souscription à des parts sociales, des opérations de défiscalisation non représentées par des actions ou OPC, investissements atypiques non représentés par des instruments financiers...) et qui ne relèvent pas de l'intermédiation en « biens divers ».

⁷ OPCVM, fonds d'investissement à vocation générale, fonds de fonds alternatifs, fonds de capital investissement, fonds d'épargne salariale, OPC, SCPI, SEF, organismes de titrisation, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés, fonds professionnels de capital investissement, organismes professionnels de placement collectif immobilier, SICAF).

2. Présentation des activités

Fournir une description narrative **sur page libre** des activités envisagées qui fasse apparaître à minima :

- Les motivations de la demande du statut de CIF,
- La représentativité de l'activité CIF au sein de la structure,
- La typologie des produits que le CIF envisage de conseiller,
- Les principales sources de revenus.

Décrire les éventuels conflits d'intérêts potentiels et les modalités de gestion de ceux-ci.

Famille de métier de rattachement

| Famille de métier | A cocher | Description de la famille |
|---|--------------------------|--|
| CIF CGP | <input type="checkbox"/> | Le CIF CGP fournit du conseil à vocation patrimoniale, généralement destiné à une population d'épargnants particuliers. Il peut fournir également ses conseils à des entreprises pour le placement de leur trésorerie dans un objectif patrimonial. Pour l'exercice de ses missions, le CIF CGP dispose généralement d'autres statuts en plus de celui de CIF (intermédiaire d'assurance, IOBSP, carte T...). |
| CIF « Conseil aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et autres intermédiaires financiers » | <input type="checkbox"/> | Le CIF « Conseil aux investisseurs institutionnels, sociétés de gestion et autres intermédiaires financiers » conseille et accompagne des investisseurs institutionnels (fondations, caisses de retraite, compagnies d'assurance ...) sur leurs problématiques d'investissements. Il intervient également en conseil pour les sociétés de gestion et pour d'autres intermédiaires financiers. |

3. Organisation et moyens du conseiller en investissements financiers

3.1. Clientèle

Préciser la nature des clients visés, en utilisant le format suivant :

| Classification des clients visés au sens de la Directive MIF II | A cocher | Préciser plus finement la typologie des clients visés au sein de la catégorie | Localisation (France / Etranger) |
|---|--------------------------|---|----------------------------------|
| Clients non professionnels | <input type="checkbox"/> | | |
| Clients professionnels ⁸ | <input type="checkbox"/> | | |
| Contreparties éligibles ⁹ | <input type="checkbox"/> | | |

Décrire les modalités d'approche des clients suivant leurs typologies.

Si l'approche client est réalisée par des personnes extérieures à la société (démarcheurs de CIF...), préciser : le statut de ces intermédiaires, le périmètre de leur mission, leur mode de rémunération.

Le cas échéant, joindre un schéma du réseau de distribution accompagné d'une analyse de la conformité réglementaire de ce schéma.

3.2. Moyens humains

Présenter, sous forme d'un **organigramme synthétique ou d'un tableau**, les moyens humains dont dispose(ra) le conseiller en investissements financiers.

Cet organigramme doit permettre de comprendre :

- les fonctions assurées par les dirigeants CIF;
- L'identification des salariés CIF¹⁰, c'est-à-dire celles habilitées à fournir du conseil en investissement,
- l'existence de différentes directions ou départements (CIF, courtage d'assurance, immobilier...),
- en cas de prestations de conseil en investissement indépendant et non indépendant, l'organisation retenue en vue de permettre la délivrance de ces 2 types de prestations.

Salariés CIF

| Identité du salarié (Nom, prénom) | Compétence professionnelle | Vérification de l'honorabilité |
|-----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

⁸ Définis à l'article D533-11 du code monétaire et financier.

⁹ Définis à l'article D533-13 du code monétaire et financier.

¹⁰ Salarié CIF : personne employée pour exercer l'activité de conseil en investissements financiers. En vertu de l'article 325-19 du règlement général de l'AMF, le CIF doit s'assurer que le salarié répond aux conditions de compétence professionnelle prévues à l'article 325-1 et aux conditions d'honorabilité prévues aux articles L.500-1 et D. 541-8 du code monétaire et financier.

3.3. Organisation des activités de conseil en investissements financiers

Dans le cadre du déploiement des activités, indiquer les procédures qui seront mises en œuvre (certaines procédures peuvent être regroupées) :

| Document / Procédure | Disponible | A établir (uniquement pour les nouveaux adhérents) |
|--|--------------------------|--|
| Parcours client | | |
| Procédure d'entrée en relation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure cadre du parcours client, le cas échéant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure de recueil des informations relatives à la connaissance du client | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Lettre de mission | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Déclaration d'adéquation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Evaluation périodique de l'adéquation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure RTO (convention, enregistrement et traçabilité des ordres passés) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure transparence des rémunérations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure relative à l'information des clients (ex ante, ex post) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Organisation du cabinet | | |
| Procédure liée à la coexistence de conseil en investissement indépendant/non indépendant, le cas échéant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Processus Gouvernance des produits | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure de gestion des conflits d'intérêts | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure de traitement des réclamations des clients | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme – Cartographie des risques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure de sélection des fournisseurs et partenaires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure relative à la rémunération des salariés ¹¹ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure relative à la conformité de la distribution ¹² | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure relative à la confidentialité des informations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Procédure relative au Plan de continuité de l'activité (PCA) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

3.4. Outils et logiciels informatiques

Renseigner les outils et logiciels informatiques utilisés pour la réalisation des activités de conseil en investissements financiers, en indiquant l'objet de leur utilisation.

3.5. Conservation des données et continuité de l'activité

Décrire brièvement l'organisation du conseiller en investissements financiers permettant de conserver tout document ou support fourni au client à l'occasion de la fourniture d'une prestation de conseil pendant toute la durée de la relation.

Décrire le plan de continuité d'activité.

¹¹ Requête pour les acteurs d'une importance significative

¹² Si recours à des partenaires distributeurs (démarcheurs de CIF..).

Annexe 1.1 Grille de mise à jour du programme d'activité

A compléter et à remettre à l'association professionnelle avec les pièces complémentaires en cas de modification du programme d'activité

| | Rubriques mises à jour | Modification soumise à vérification préalable de l'association | Modification soumise à déclaration immédiate auprès de l'association professionnelle | Description |
|----|---|---|---|---|
| 1. | Changement de dénomination et de coordonnées | | | |
| 2. | Changement d'association professionnelle | | | |
| 3. | Modification de l'actionnariat du CIF (uniquement pour les participations qualifiées) | | | Joindre les modifications induites dans le programme d'activité |
| 4. | Participations / filiales | | | |
| 5. | Nouveau dirigeant | | | Fournir toutes les informations requises au § 3 du programme d'activité pour le nouveau dirigeant |
| 6. | Démission de dirigeant | | | |
| 7. | Périmètre des activités CIF – Organisation du CIF | | | Fournir une mise à jour des dispositions de la partie II du programme d'activité induite par les modifications du périmètre de l'activité CIF et de l'organisation du CIF |
| 8. | Renonciation à l'adhésion (au statut de CIF) | | | Joindre la Fiche de retrait d'adhésion dûment complétée |